

COMMUNE

ST MAURICE DE GOURDANS

DEPARTEMENT

AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

D.FI.24-02-08

Date convocation : 14.03.2024
Nombre de conseillers présents et
représentés : 21

Votants : 21
Délibération publiée le : 26/03/2024

OBJET : AFFECTATION DU RESULTATION DU BUDGET PRINCIPAL

Le vingt et un mars deux mille vingt-quatre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Maurice de Gourdans, dûment convoqué en séance officielle le quatorze mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans la salle des fêtes, sous la présidence de Fabrice VENET, Maire.

PRÉSENTS :

Fabrice VENET, Marie-Claude REGACHE, Jean-Claude RAPPY, Vanessa OLLIER, Jean-Michel MASSON, Myriam SAINT-GENIS, Thierry LONGCHAMP, Martine PAVAILLER, Michel MITANNE, Estelle SEGURA, Marc PUYPE, Didier BRAU ; Julien PERRIN, Yves VENÇON, Catherine BA, Denise BOUVIER, Jérôme ARRAMBOURG,

ONT DONNÉ PROCURATION : Nathalie LLAMBRICH (pouvoir à M. Saint-Genis), Loïc CALARD (pouvoir à J. Perrin), Sandrine CROST (pouvoir à M. Mitanne), David RICHARD (pouvoir à MC Regache)

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : Samuèle SALMON,

ABSENTS : Delphyne GISSIEN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Myriam SAINT-GENIS

OBJET : AFFECTATION DU RESULTATION DU BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : M. Rappy, adjoint aux finances

M. Rappy expose au conseil municipal que le résultat de fonctionnement de l'exercice s'élève à 490 369.10 €, le résultat des exercices antérieurs s'élève à 308 770.60 € et le résultat de fonctionnement cumulé s'élève à 799 139.70€.

Le résultat d'investissement de l'exercice s'élève à -439 005.97 €, le résultat d'investissement cumulé s'élève à 450 372.74 €

Les restes à réaliser au 31 décembre 2023 s'élèvent à – 11 366.77€ suivant le détail suivant :

D. FI.24-02-08

DEPENSES :

Mobilier Urb-01 = 33 872.40€	Archigraph = 35 302.80 €
✓ PROBALIS = 7 600.00 €	Thevenet = 2 988.98 €
✓ Alc Génie Climatique = 1 157.78€	Tornare J.L = 28 409.78 €
✓ Ascervi = 23 145.60€	Art et Métal = 2 820.00 €
✓ Beraud = 29 460.00€	Atelier Nicolas = 3 600.00€
✓ Barbier Frères = 40 704.00 €	CTPG = 1 440.00 €
✓ Casella = 6 073.08€	Interstice = 5 916.00 €
✓ Hestia Finition = 12 855.86€	MoAo Conseil = 22 620.00 €
✓ Salvi Iosti = 37 868.86€	MPF Cotiere = 9 100.00 €
✓ Tornare = 11 830.13€	Gros Derudet = 6 540.00 €
✓ Bureau Alpes Contrôle = 2 068.70€	Descollonges = 23 722.80 €

RECETTES :

- ✓ Région Auvergne Rhone Alpes = 100 000.00 €
- ✓ Préfecture de l'Ain – DETR = 135 213.00 €
- ✓ CCPA = 102 517.00 €

Il convient de procéder à l'affectation de ces résultats.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter ce résultat comme suit :

- **Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté F/R002 : 348 766.96 €**
- **Affectation en réserves R1068 en investissement I/R : 450 372.74 €**

Le conseil, après avoir entendu les explications de M Rappy :

- **Approuve l'affectation des résultats tel que présenté**

Pour : 17 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 4 voix

La secrétaire de séance,
Mme Saint Genis



Pour extrait conforme
Le Maire
Fabrice VENET



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr